



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES INSTITUTEURS,
PROFESSEURS DES ECOLES ET DIRECTEURS

FORCE OUVRIERE

131 rue Damrémont 75018 PARIS

tél. 01.53.01.61.58 ou 57 - fax 01.53.01.61.59 - tél portable : 06.95.32.01.01.

Email : snudifo75@gmail.com

Site internet : <http://75.fo-snudi.fr/>

Intoxication au plomb, délabrement des écoles La Mairie de Paris doit garantir la sécurité des élèves et des personnels

L'incendie de Notre Dame de Paris, le 15 avril dernier, a causé la dispersion de 300 à 400 tonnes de plomb dans l'atmosphère.

Selon le journal en ligne *Mediapart* (article du 18 juillet) la Mairie de Paris a effectué le 13 mai, un mois après l'incendie, une série de prélèvements montrant dans 9 établissements scolaires « *des taux de concentration au plomb nécessitant une intervention rapide de décontamination* ». La Mairie de Paris n'a lancé aucune intervention de décontamination dans l'immédiat, ni informé les familles et les personnels des résultats de ces prélèvements.

Réagissant aux révélations de *Mediapart*, la Mairie de Paris a nié tout « *risque pour la santé* » des élèves et des personnels tout en reconnaissant « *quelques taux au-dessus des seuils autorisés* ». La municipalité a ensuite annoncé « *un nettoyage de l'ensemble des établissements* » et « *des mesures de contrôle avant la rentrée* ». La ville a également décidé le 26 juillet de fermer « *par mesure de précaution* » deux écoles du quartier de Saint-Germain-des-Prés restées ouvertes pour accueillir les centres aérés pendant l'été.

Pour le SNUDI FO 75, la responsabilité de la municipalité est engagée.

Le SNUDI FO 75 dénonce l'absence de communication des résultats des prélèvements effectués. Il est inacceptable que la Mairie de Paris ait attendu plus de trois mois pour procéder aux opérations de prévention et de décontamination.

Pour le SNUDI FO 75, la Mairie de Paris doit désormais prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des élèves et des personnels, et publier toutes les données garantissant que cette sécurité est assurée pour la rentrée de septembre.

Et cela d'autant plus que du côté des personnels de l'Hôtel-Dieu, le Comité Hygiène Sécurité et conditions de travail (CHSCT) a conclu à l'existence d'un « *danger grave et imminent* » pouvant conduire à l'exercice du « *droit de retrait* ».

- **Le SNUDI-FO 75 contacte immédiatement le CHSCT du rectorat afin qu'un expert se rende dans les écoles concernées et procède à des relevés pour tous les personnels Education Nationale concernés comme cela a été le cas pour les personnels de la Ville de Paris.**
- **Le SNUDI-FO 75 demande à être reçu au plus vite par M Bloche, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et de la petite enfance, ainsi que par le DASEN.**
- **Le SNUDI-FO décide d'informer tous les collègues parisiens et en particulier les enseignants des écoles concernés.**

- **Le SNUDI FO intervient auprès du rectorat pour exiger que tous les personnels soient vus par la médecine de prévention et puissent se rendre sur les centres de dépistages sur leur temps de travail.**

Cet épisode est révélateur de la dégradation de l'entretien des établissements scolaires par la municipalité.

Ainsi, la Mairie de Paris a annoncé début juillet la fermeture à la rentrée de l'école élémentaire Murat (16eme arrondissement) en raison de l'état de délabrement des bâtiments. La précipitation de cette décision, alors que l'état de vétusté de l'établissement est connu depuis des années, conduit la municipalité à vouloir disperser les élèves et les enseignants sur les différentes écoles de la circonscription, après avoir envisagé de réquisitionner les locaux du lycée professionnel René Cassin. Cette école va donc être dispersée sur 5 sites rendant son fonctionnement extrêmement compliqué.

Pour le SNUDI FO 75, il est de la responsabilité de la Mairie de trouver une solution qui ne pénalise pas les élèves et les personnels des écoles du quartier et du lycée René Cassin.

Voici la liste des écoles ayant fait l'objet de mesures de contrôle de présence de plomb suite à l'incendie de Notre Dame

EM PU Ecole maternelle St Germain de l'Auxerois 1^{er}
EM PU Ecole maternelle Poullétier 4^{ème}
EE PU Ecole élémentaire St Louis en l'Île 4^{ème}
EE PU Ecole élémentaire Ave Maria 4^{ème}
EE PU Ecole élémentaire Neuve St Pierre 4^{ème}
EM PU Ecole maternelle Fauconnier 4^{ème}
EM PU Ecole maternelle Poissy 5^{ème}
EE PU Ecole élémentaire Saint Jacques 5^{ème}
EM PU Ecole maternelle Sommerard 5^{ème}
EE PU Ecole élémentaire du Cardinal Lemoine 5^{ème}
EE PU Ecole élémentaire Jardinnet 6^{ème}
EE PU Ecole élémentaire Pontoise 6^{ème}
EE & EM PU Ecole maternelle et élémentaire St André des Arts 6^{ème}
EE & EM PU Ecoles maternelle et élémentaire St Benoît 6^{ème}
EE & EM PU Ecole maternelle et élémentaire Littré 6^{ème}
EE & EM PU Ecole maternelle et élémentaire Madame 6^{ème}
EE PU Ecole élémentaire Rue de Verneuil 7^{ème}